

Quelques réalisations du comité Prévention du suicide

Donnons quelques exemples, glanés au fil du temps, du type d'actions que nous posons :

Notons tout d'abord que le comité Prévention du suicide, anciennement appelé comité Suicide, existe depuis 1999. Il était autrefois intégré à l'ancienne Fédération des psychologues du Québec jusqu'en 2005, où la nouvelle Association des psychologues du Québec fut créée par fusion. Gilles Richelieu, psychologue, fut responsable du comité de 1999 à 2003; Gaëtan Roussy, psychologue, est responsable depuis 2003.

Retour dans le temps

En avril 2002, sur invitation de la présidente de l'Ordre des psychologues, Madame Rose-Marie Charest, deux membres du comité participèrent, avec un groupe de collègues psychologues, à une réunion avec Madame Lorraine Deschênes, qui était alors responsable, pour le MSSS, de la **réévaluation de l'implantation de la Stratégie d'action face au suicide**. Nous avons, à cette occasion, proposé un document élaboré afin de répondre aux questions qui nous avaient été préalablement posées, et nous reçûmes des félicitations pour notre implication. Nous avons notamment mis l'accent sur les thèmes suivants : l'importance et les enjeux du traitement et du suivi des personnes suicidaires, la question de la souffrance, aider le public à la porter davantage, à lui reconnaître toutes ses dimensions potentiellement enrichissantes, et à l'élaborer constructivement, avec créativité. Nous mîmes l'accent également sur la concertation et la collaboration de toutes les ressources intervenant auprès des personnes suicidaires, sur les différentes approches d'intervention pouvant apporter leur contribution dans un ensemble intégré, sur les éléments pouvant faire basculer le degré de dangerosité, les situations cliniques ambiguës, les leviers d'intervention, l'importance de mettre l'accent sur les forces de la personne, l'importance d'apporter une certaine réforme des modes connus d'intervention, etc. Nous étions assez avant-gardistes!

De 2002 à 2004, nous avons travaillé sur l'organisation d'une **formation portant sur le suivi et le traitement des personnes suicidaires**. Une première. En effet, la question du suivi clinique n'était pas abordée à cette époque dans les formations en prévention du suicide, et nous avons innové en explorant cet aspect essentiel. De nos jours, le suivi est enfin considéré, depuis des années, dans le champ de la prévention du suicide au Québec. Nous avons tout d'abord contacté Pierre Desjardins, Directeur de la qualité de la pratique, et Diane Côté, Directrice des communications, de l'Ordre des psychologues du Québec, qui avaient aimablement accepté de participer à ce projet commun. L'Association québécoise de suicidologie (qui deviendra plus tard l'Association québécoise de prévention du suicide), de même que le Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie, de même que Suicide-Action, refusèrent notre invitation à participer. La formation de suivi et de traitement des personnes suicidaires fut créée et donnée par la psychologue Lynda Pomerleau de Québec, en mai 2004. Nous avons établi avec elle les thèmes du contenu. À la même occasion, nous présentâmes une formation portant sur les aspects déontologiques et légaux de la prévention du suicide, formation créée et offerte par la psychologue Joyce Chagnon. Nous avons également publié un texte avec Pierre Desjardins dans Psychologie-Québec, à ce sujet.

À quelques reprises, au fil des ans, nous avons publié des **communiqués de presse** afin d'attirer l'attention du public ou des intervenants sur divers aspects de la problématique sur laquelle nous travaillons. À ces occasions, notre but était notamment de soutenir l'action de l'Association québécoise de prévention du suicide.

À tous les deux ans, le comité participe toujours, depuis plusieurs années, au **kiosque de l'Association des psychologues lors du Congrès de l'Ordre des psychologues**, où nous pouvons à nouveau échanger avec des psychologues intéressés à la question de la prévention du suicide.

Depuis 2006, nous assurons le **soutien des collègues** qui nous communiquent leurs difficultés face à la problématique du suicide, comme nous le mentionnions plus haut. Nous avons eu le privilège de soutenir ainsi de nombreux collègues psychologues, de même que certains intervenants de centres de crise, de centres communautaires de prévention du suicide, et des professionnels d'autres professions que la nôtre. Les échanges avec tous ces gens formidables sont toujours très touchants et enrichissants pour nous-mêmes également.

En prévision notamment de la **Journée mondiale de prévention du suicide** de septembre 2011, nous avons proposé notre collaboration à l'**Association québécoise de prévention du suicide**. Nous avons initié et facilité l'arrimage entre l'AQPS et l'Ordre des psychologues, afin de bonifier les services offerts aux psychologues par la suite. Nous avons participé à un projet d'affiches, créées dans le but de remercier les psychologues pour leur apport en prévention du suicide. Nous avons rédigé le texte se rapportant spécifiquement aux psychologues, sur ces affiches, de même qu'un texte apparaissant sur le site Internet de l'AQPS, et un article paraissant dans Psychologie-Québec. Nous avons participé à la conférence de presse organisée par l'AQPS en septembre 2011, et visant à souligner la Journée mondiale de prévention du suicide; pour l'occasion, nous avons demandé à notre président, Charles Roy, de prendre la parole, et nous étions assuré que la présidente de l'Ordre des psychologues, Rose-Marie Charest, participe également, afin de bien illustrer la collaboration entre tous.

Nous avons donné une formation gratuite à quelques endroits, dont un centre hospitalier, par solidarité pour nos collègues, afin de les aider à mieux gérer les situations marquées par les gestes suicidaires de clients.

Lors de conférences, de formations, d'entrevues télévisées données par un membre du comité, le nom du comité Prévention du suicide de l'Association fut bien mentionné par les animateurs, afin de mieux le faire connaître, et également en guise de reconnaissance du fait que notre expertise en prévention du suicide, développée au fil des ans, a été en partie nourrie par l'ensemble de nos activités de comité. Nous avons également publié quelques textes dans le Bulletin de l'Association des psychologues afin d'informer les collègues de nos activités, mais aussi pour attirer leur attention sur certains enjeux de la prévention du suicide au Québec.

Depuis plusieurs années, nous publions gratuitement dans le Bulletin de l'Association des psychologues, les numéros d'aide d'urgence de l'Ordre des psychologues et de l'Association québécoise de prévention du suicide au côté de notre propre service de soutien.

Pour l'année en cours, nous remettrons toujours l'accent sur la question du suivi des personnes suicidaires, sur la nécessité incontournable que toutes les ressources pouvant offrir de l'aide aux personnes suicidaires soient vraiment mises à contribution au Québec, car nous avons remarqué que malgré un discours officiel ambiant bien joli, les diverses ressources ne peuvent toutes s'impliquer librement, car certains établissements cherchent malheureusement à exercer un contrôle abusif sur les services offerts, servant en priorité leurs propres intérêts, dans une attitude de compétitivité qui n'a rien à voir avec la prévention du suicide. Nous voulons également faire reconnaître davantage le rôle important des cabinets professionnels en prévention du suicide.